Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

e-mail : sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 069/21

Date de publication : 08 APR

Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Montervilly (FIR : Brest LFRR)

En vigueur : Du 22 avril 2021 au 20 avril 2022

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Camp de Coëtquidan LFXQ

Extrait carte OACI au 1 : 500 000 édition 2021 IGN

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

ORGANISMES GESTIONNAIRES
NIL

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
Pénétration interdite à tout aéronef sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs sans équipage à bord assurant une mission au service de l'Etat (défense, gendarmerie, services de police, douanes, sécurité civile, secours et EDF). Dérogation soumise à l'accord du Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes. Formulaire de demande : Consulter le site internet : https://sites.google.com/site/derogzonesinterdites et e-mail : cdaoa-bao-cnoa-accord-zones-interdites.resp.fct@intradef.gouv.fr Centre National des Opérations Aériennes TEL : 0800 39 73 75 (numéro vert) ou 04 37 50 38 23.

STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte

© SIA

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
Limites latérales : 47°57'18''N - 002°11'30''W 47°57'33''N - 002°10'35''W 47°57'22''N - 002°10'28''W 47°57'06''N - 002°11'23''W 47°57'18''N - 002°11'30''W **Limites verticales** : SFC / 500ft AGL

© SIA